

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D303

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Avenant 2011/2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise et la convention locale d'application du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de la commune de Neuville-sur-Saône ont été signés le 27 juin 2007. Ils sont le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. La durée de l'ensemble des CUCS 2007-2009 a d'abord été prolongée d'un an par l'État, jusqu'à la fin de l'année 2010, puis jusqu'au 31 décembre 2014 par circulaire interministérielle du 8 novembre 2010. Il est proposé aujourd'hui d'approuver un nouvel avenant qui prolonge jusqu'au 31.12.2014 la convention CUCS de Neuville-sur-Saône. Cet avenant vise à actualiser et formaliser les objectifs partagés et identifiés pour les projets de développement des quartiers prioritaires et labellisés de Neuville-sur-Saône pour la période 2011-2014, notamment à partir des résultats de l'évaluation du CUCS réalisée au cours de l'année 2009 et validée en Comité de Pilotage en septembre 2010. La géographie prioritaire définie sur la commune de Neuville-sur-Saône reste inchangée jusqu'au 31 décembre 2014 :

- Les quartiers de catégorie 2 : Quartier de la Source et quartier de l'Écho
- Les quartiers labellisés : les résidences du Stade, la résidence de la Coquille et le Centre-Ville

L'engagement des signataires de l'avenant s'appuie sur la conviction qu'un soutien public, concerté, pertinent et significatif est indispensable pour accompagner les populations des quartiers considérés dans leur légitime démarche d'accès au bien vivre, aux services et au cadre urbain attendus par tout citoyen.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant prolongeant la convention locale du CUCS de Neuville-sur-Saône pour la période 2011-2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé détaillé de Madame l'adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération au conseil communautaire du Grand Lyon n°2011-8-8081-V01 du 17 octobre 2011,
- **APPROUVE la prolongation jusqu'au 31.12.2014 de la convention locale du CUCS de Neuville-sur-Saône,**
- **APPROUVE l'avenant 2011-2014 à conclure avec l'État, le Grand Lyon et l'ensemble des signataires du CUCS,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2011
- Publication ou affichage le 20/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.